

**AVIS D'IMPÔT 2015**

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

SARL ALLIZEO WEB

57 RUE DES CHENES

42210 CRAINTILLEUX

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :	750800229 00015	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	305 €
Référence de l'avis :	1542023751819		
Identification de l'entreprise redevable : (31)			
N° SIRET	750800229 00015		
SARL ALLIZEO WEB		MONTANT A PAYER	305,00 €
Département :	42	Au plus tard le 15/12/2015	
LOIRE			
Commune :	075		
CRAINTILLEUX			
Lieu d'imposition :	000		
57 RUE DES CHENES			
Numéro de rôle :	092		
Établi à la date du :	15/10/2015		
Date de mise en recouvrement :	31/10/2015		

Vos démarches

=> **Par internet** : impots.gouv.fr pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
=> **Par téléphone** : le **centre impôts service**, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
=> Au centre prélèvement service, pour adhérer, modifier ou obtenir des renseignements sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 810 012 011*
- par courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
69327 LYON CEDEX 3
=> **Sur place** : **votre centre des finances publiques**
SIE MONTBRISON IFU 26B BRD LACHEZE 42608 MONTBRISON CEDEX
Tél. : 04 77 96 84 09 Courriel : sie.montbrison@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « nous contacter »
* (coût moyen de 0,06 € la minute)

Le paiement de la CFE-IFER par voie dématérialisée est obligatoire pour tous les redevables.
Vous devez acquitter votre imposition par prélèvement (mensuel ou à l'échéance) ou par paiement direct en ligne (voir notice).

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (1)									
1	Valeur locative des biens passibles de taxe foncière		7	Base après réductions (7)					
2	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (2)		8	Imposition sur la base minimum (8)				OUI	
3	Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (3)		9	Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (9)				<= 32 600	
4	Réduction pour création d'établissement (4)		10	Temps partiel ou moins de 9 mois/an (10)				NON	
5	Réduction artisans et autres (5)		11	Base minimum applicable				1 009	
6	Total des réductions (6)								
Éléments de calcul (11)		Commune		Syndicats de communes		Intercommunalité (12)		Taxes spéciales d'équipement (13)	
12	Bases exonérées								
13	dont à effet sur la CVAE (14)								
14	Bases nettes					1 009		1 009	
15	Rappel taux d'imposition 2014		%			26,02	%		
16	Taux d'imposition 2015		%		%	26,02	%	1,20000	%
17	Cotisation 2015					263		12	
18	Total des cotisations exonérées		19	dont l'exonération a un effet sur la CVAE (14)					
20	Total des cotisations 2015	275	21	Frais de gestion (15)				9	
22	Dégrèvement des micro-entreprises à activité commerciale situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (16)								
23	Total de cotisation foncière des entreprises								284
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE									
24	Base d'imposition	1 009	25	Taux 2015	1,86000	%	26	Cotisation	19
27	Bases exonérées		29	Rappel taux 2014	1,86000	%	28	Cotisations exonérées	
30	Frais de gestion (15)								
31	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie								21
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (TCMA), AUTRES CONTRIBUTIONS									
Droit additionnel à la CFE	32	Base d'imposition		33	Bases exonérées				
	34	Taux 2015		%	37	Rappel taux 2014			%
	35	Cotisation			36	Cotisation exonérée			
	38	Total droits fixes (17)			39	Droit additionnel par ressortissant (art. 1601.c du CGI) (18)			
Autres contributions	40	Promotion et communication des artisans (19)							
	41	Assurance formation des artisans (20)							
42	Total de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions				43	Frais de gestion (15)			
44	Cotisation totale de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat et d'autres contributions								

TOTAL DE L'IMPÔT DÛ		(TOTALIMPOTDU)
170	INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (27)	284
171	INFORMATION : Aides soumises au règlement des minimis (28)	
172	INFORMATION : Aides soumises au RGEC (29)	
173	Total des cotisations dues (lignes 23+31+44+57+64+78+89+105+107+141+156+163+169 si servies)	305
174	Crédit d'impôt (30)	
175	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	305 €